

Il faut que la piété intérieure inspire, dirige, modère les mouvements du corps ; mais il importe que le corps soit associé à l'âme dans le culte que nous rendons à Dieu.

N'est-ce pas ce que l'Eglise nous fait demander au Seigneur dans cette oraison : « *Protege nos, Domine, tuis mysteriis servientes, ut divinis rebus inhærentes, et corpore tibi famulemur et mente ?* Seigneur, voici que nous nous employons à vos saints mystères : protégez-nous, faites que, attachés de cœur aux choses du culte divin, nous nous mettions de corps et d'âme à votre service. »

Chers confrères, rappelez aussi à vos ouailles ce que signifient les trois coups de sonnette qu'il est d'usage de donner lorsque le prêtre dit le *Domine, non sum dignus* : ils n'annoncent pas que le grand acte de la communion est accompli, qu'il est permis de relâcher sa ferveur, de s'asseoir et de prendre ses aises ; ils demandent au contraire, à l'assemblée, un redoublement d'attention à la communion du prêtre sous les deux espèces du pain et du vin.

Tandis qu'elle se rendra attentive à la communion du prêtre sous les deux espèces, l'assistance reportera plus naturellement la pensée sur l'état de victime de notre divin Sauveur sur l'autel et rattachera mieux la communion de la messe au Sacrifice lui-même. « L'intention de l'Eglise est que les cérémonies de la messe rehaussent la majesté de ce grand sacrifice et que, en exprimant visiblement la religion et la piété, elles excitent l'âme des fidèles à contempler les réalités profondes et invisibles du sacrifice lui-même. » Ainsi parlent les Pères du Concile de Trente.

Le curé dans sa paroisse, le chef d'établissement dans son collège, son pensionnat, ou son école, s'attachera à mettre à la portée de tous cette brève instruction.

Ne perdez jamais de vue l'obligation que vous impose le saint Concile de Trente : *Mandat sancta synodus pastoribus et singulis curam animarum gerentibus, ut frequenter inter missarum celebrationem, vel per se, vel per alios, ex iis, quæ in missa leguntur, aliquid exponant ; atque inter cetera sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod decarent diebus præsertim dominicis et festis.*

Tous les rites de la liturgie commandent le respect. Lorsque